



Le CRIEUR PUBLIC

SOURCE D'INFORMATION
CITOYENNE DE LA RÉGION
DE COATICOOK

N° 48 AVRIL 2017



INFORMATION

SUPPLÉMENTAIRE ET VERSION
ÉLECTRONIQUE DU *CRICUR PUBLIC*
SUR LES SITES SUIVANTS :

coaticook.ca
mrcdecoaticook.qc.ca

02

NOUVELLES DE LA VILLE DE COATICOOK

Les plus récentes nouvelles
du conseil municipal.

03

NOUVELLES DE LA MRC

Les plus récentes nouvelles
du conseil de la MRC.

04

À L'AFFICHE

Information sur des sujets d'actualité
et les prochaines activités.

06

À SAVOIR

Dossiers et sujets qui vous touchent.

13

INFO CITOYENNE

Information pratico-pratique
pour la population de Coaticook
ou de l'ensemble de la MRC.

14

CALENDRIER RÉGIONAL

Activités et événements à venir.

16

OFFRES D'EMPLOI

17

AVIS PUBLICS

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES TRAVAUX DE LA VILLE

VOICI QUELQUES INFORMATIONS EN VRAC SUR DES TRAVAUX :

- Les travaux de nettoyage des rues ont débuté. Ils se poursuivront selon les aléas de la météo;
- Le marquage des rues devrait se dérouler au début du mois de mai si les conditions le permettent;
- Les employés saisonniers amorceront leurs travaux aux ateliers municipaux à partir du milieu du mois d'avril jusqu'à la fin de l'automne;
- Plusieurs travaux d'émondage ont été effectués dans les dernières semaines;
- La rencontre de démarrage du projet de poste 120 kV a eu lieu au début du mois d'avril. La réalisation du projet se fera au cours de l'année 2018.

COMMUNICATIONS ET CULTURE

ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

L'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Coaticook sera échu à la fin de 2017. La Ville désire conclure une nouvelle entente triennale pour les années 2018 à 2020.

Le conseil municipal a donc adopté le contenu de l'entente de développement culturel 2018-2020 entre la Ville de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications. L'entente visera essentiellement la mise en valeur des fouilles archéologiques.

MANDAT À LA FIRME PATRIMOINE EXPERTS POUR LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DE L'HÔTEL QUEEN

La Ville de Coaticook a procédé à plusieurs fouilles archéologiques afin de récupérer les vestiges de l'hôtel Queen avec la firme d'archéologie Patrimoine Experts. Consciente de l'intérêt archéologique que présente toujours le site, la Ville désire mettre en branle une troisième phase de fouilles programmée sur le lieu. Le conseil a donc résolu de mandater la firme Patrimoine Experts pour cette nouvelle phase de fouilles archéologiques de l'hôtel Queen au mois d'août prochain.



LOISIRS

PROTOCOLE D'ENTENTE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK POUR D'IMPORTANTES TRAVAUX AU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK

La Ville de Coaticook a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour la réalisation d'importants travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook. Le Fonds a pour mission de soutenir la réalisation de projets structurants pour le développement du territoire de la MRC de Coaticook. Les élus de la MRC de Coaticook ont convenu d'accorder une somme de 100 000 \$ pour soutenir le projet d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard.



EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ET DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE DES LOISIRS D'ÉTÉ DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LA SAISON ESTIVALE 2017

La saison estivale étant à nos portes, la Ville de Coaticook a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice et d'une coordonnatrice adjointe pour les Loisirs d'été de Coaticook. À l'issue du processus de sélection, les conseillers Guylaine Blouin et Simon Madore ont retenu Mariemaude Landry à titre de coordonnatrice et Christiane Hivert comme coordonnatrice adjointe.



Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 2016-2031

Second projet de règlement 6-24 Mars 2017



ADOPTION DU 2^E PROJET DU NOUVEAU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK

La MRC a adopté le 2^e projet de son nouveau Schéma d'aménagement, dont les principaux éléments vous sont présentés à la page 17 du présent *Crieur public*. Vous êtes invités à en prendre connaissance et à prendre note que des consultations publiques sont prévues le 30 mai à Compton, le 1^{er} juin à Coaticook et le 6 juin à Saint-Herménégilde. Le Schéma d'aménagement est un outil de planification qui influence le développement d'un territoire pour bon nombre d'années, alors venez en apprendre davantage et donner votre opinion!

EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE COMMUNICATION ET MARKETING

La MRC de Coaticook est très heureuse d'accueillir dans son équipe Mme Amélia Carr, qui occupera le nouveau poste d'agente de communication et marketing. En plus de veiller aux différentes communications de la MRC, Amélia s'occupera de la mise en œuvre du Plan de communication et marketing que la MRC a adopté l'automne dernier.

Bienvenue dans l'équipe!



PARTICIPATION À LA PROCHAINE ÉDITION DU SALON EXPO HABITAT

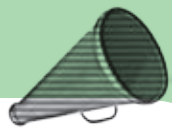
La MRC a décidé de se joindre à l'initiative de la Ville de Coaticook et de participer à l'édition 2018 du salon Expo habitat Estrie. Ainsi, la Ville et la MRC tiendront un kiosque conjoint afin de faire la promotion des possibilités résidentielles du territoire et de vendre la région comme milieu de vie intéressant pour s'établir.



EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Dans le but de voir à la mise en œuvre de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA), la MRC de Coaticook a procédé à l'embauche d'un agent de développement agricole. C'est donc M. Étienne Lafortune, qui était déjà chargé de projet pour l'élaboration du PDZA, qui a obtenu ce nouveau poste d'une durée de deux ans. Le PDZA sera adopté officiellement en mai prochain.





LOISIRS

APPEL DE PROJETS

Depuis plus de 25 ans, les golfeurs de la région se réunissent pour la traditionnelle Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook. Le but de ce tournoi est d'amasser des fonds pour des organismes locaux qui soutiennent le sport, la culture et les loisirs, mais aussi qui aident directement de jeunes athlètes afin qu'ils puissent participer à des compétitions majeures, au niveau provincial et national. Les fonds récoltés servent aussi à améliorer les installations sportives et à financer des activités qui permettent de divertir et de rassembler les Coaticookois.

AU FIL DES ÉDITIONS, CE SONT QUELQUE 220 000 \$ QUI ONT ÉTÉ AINSI REMIS

Le nouveau comité de la Classique de golf fait un appel de projets pour l'édition 2017. Si vous êtes un jeune athlète, un artiste ou que vous représentez un organisme sportif ou culturel et que vous souhaitez déposer une demande de soutien financier, nous vous invitons à contacter Mme Shirley Lavertu, secrétaire du comité, au 819-849-2721, poste 256, ou par courriel au s.lavertu@coaticook.ca.



DU GUATEMALA À COMPTON

DONALD POULIOT ET ISABELLE BREault, PROPRIÉTAIRES DE LA FERME DONABELLE À COMPTON, RÉCOLTERONT LES FRAISES POUR UNE 16^E ANNÉE CET ÉTÉ. POUR UNE 9^E ANNÉE, CE SERA AVEC L'AIDE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES.

**OUVERT, ACCUEILLANT
AUDACIEUX**

**Découvrir
pour mieux
comprendre**



La ferme a connu un développement important depuis ses débuts en 2001. En effet, au cours des dernières années, Donabelle a diversifié ses produits, offrant non seulement des fraises, mais également des framboises, des tomates de champ, des fèves ainsi que du maïs sucré. Tout cela n'aurait probablement pas été possible sans le soutien de main-d'œuvre étrangère.

Depuis 9 ans déjà, M. Pouliot emploie des travailleurs étrangers temporaires provenant du Guatemala. Comme un grand nombre d'employeurs du domaine agricole (750 employeurs en 2015), il a dû faire appel à des travailleurs étrangers pour combler ses besoins de main-d'œuvre. « Les coûts de production sont tellement élevés en ce moment qu'on ne peut pas se permettre de planter des fraisiers sans avoir la main-d'œuvre nécessaire pour faire la récolte. [...] La main-d'œuvre, il ne faut pas l'avoir juste du lundi au vendredi. Il faut l'avoir le samedi et le dimanche aussi », souligne l'employeur. En effet, le travail physique exigeant, les longues journées au soleil et l'aspect saisonnier en décourageant plusieurs. C'est sans compter le fait que les jeunes, qui représentaient une grande partie de la main-d'œuvre auparavant, sont maintenant davantage attirés vers les technologies et recherchent moins ce type d'emploi. « On a eu beaucoup de pertes et c'est pour ça qu'on s'est tournés vers la main-d'œuvre étrangère », ajoute le copropriétaire.

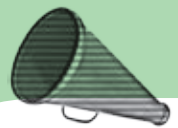
Au Québec, deux options sont offertes aux producteurs agricoles en besoin de main-d'œuvre, soit le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) ou le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Il est possible pour les employeurs de recruter eux-mêmes leurs employés en se rendant directement au pays ou de faire affaire avec une agence. En 2015, c'est plus de 10 300 travailleurs étrangers qui ont été embauchés au Québec.

Pour pouvoir bénéficier du programme, l'employeur doit remplir certains critères. Il doit tout d'abord prouver qu'il a fait des efforts de recrutement auprès de la population canadienne, entre autres en affichant le poste offert sur le site Placement en ligne d'Emploi-Québec. Il doit ensuite s'engager à fournir un logement aux travailleurs, assumer les coûts des billets d'avion, offrir des conditions de travail conformes aux normes ainsi qu'assumer les frais liés à l'émission du Certificat d'acceptation du Québec. De plus, l'employeur doit également amener les travailleurs à l'épicerie chaque semaine, faire les démarches nécessaires pour l'obtention de leur carte d'assurance maladie, leur ouvrir un compte bancaire, etc. « Au début, c'était un peu plus difficile, parce qu'on ne parlait pas trop espagnol. Mais une fois que la roue a commencé à tourner, ça s'est bien passé », affirme M. Pouliot, qui s'exprime désormais en espagnol.

Chez Donabelle, les travailleurs sont bien installés dans une maison mobile située directement à la ferme et un vélo leur est fourni pour qu'ils puissent se déplacer dans les environs. Vivre loin de sa famille six mois par année n'est pas chose facile, mais pour plusieurs, cet emploi leur permet d'offrir une meilleure qualité de vie à leur famille dans leur pays d'origine.

« Si demain matin, il y avait des décisions prises au niveau gouvernemental qui couperaient cette main-d'œuvre, nous, on arrêterait. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Parce que sans cette main-d'œuvre, les risques sont trop grands. [...] Et de leur côté, eux sont contents de venir ici pour gagner des sous et nous, ça nous permet de faire fonctionner notre entreprise », conclut M. Pouliot.





CONSULTATION PUBLIQUE POLITIQUE HIVERNALE « NOTRE HIVER, NOTRE SOLUTION »



La politique hivernale de la Ville de Coaticook a été adoptée en 2010, après consultation de plusieurs intervenants. Lors de l'adoption par le conseil municipal, il avait été convenu que la politique ferait l'objet d'une évaluation qui mènerait ou non à une révision.

Le temps de l'évaluation est maintenant venu. Pour ce faire, le conseil municipal souhaite recevoir vos commentaires et suggestions de façon à améliorer le service aux citoyens et à optimiser les ressources allouées. La politique hivernale se trouve sur la page d'accueil du site Internet de la Ville de Coaticook au coaticook.ca.

Lors de la consultation, M. Charles Poulin, conseiller municipal responsable du dossier, sera disponible pour entendre les présentations des citoyens. Vous aurez l'occasion de faire connaître votre opinion lors d'une consultation publique :

MARDI 2 MAI, DE 18 H 30 À 20 H 30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, 150, RUE CHILD



Nous souhaitons que les gens qui veulent prendre la parole s'inscrivent au préalable auprès de Mme Shirley Lavertu au 819-849-2721, poste 256, ou par courriel à l'adresse s.lavertu@coaticook.ca.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter le 2 mai, M. Poulin recevra vos documents par courriel à l'adresse c.poulin@coaticook.ca.

DU ROCK POUR ANTHONY

CULTURE

AU PUB L'ÉPERVIER DE COATICOOK!

VENEZ EN GRAND NOMBRE ASSISTER À CE SPECTACLE-BÉNÉFICE OFFERT PAR GILLES COLIN, LAURENT BLAIS, JACQUES DEGRÉ, ANDRÉ JACQUES ET ALAIN DOYON!



Votre présence comptera beaucoup pour Anthony Rivest-Goulet, un adolescent de 14 ans qui est atteint de dysphasie et d'une déficience intellectuelle moyenne. L'ensemble des profits amassés lors de la vente des billets ira à la cause et nous permettra de lui offrir des services qui amélioreront sa qualité de vie!

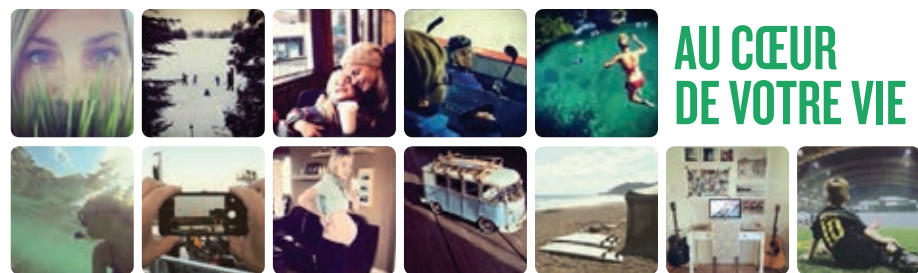
SAMEDI 6 MAI À 20H

Billets en vente

- auprès des membres du comité : 819-943-8155
- auprès des membres du groupe On the Rock : 819-571-8132
- au pub L'Épervier de Coaticook : 80, rue Saint-Jacques, Coaticook, 819-804-0555



Suivez-nous sur



**AU CŒUR
DE VOTRE VIE**

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE 2017

Aux membres de la Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu :

Date : Le mardi 25 avril 2017

Heure : 19 h

Endroit : Centre communautaire Élie-Carrier
464, rue Merrill, Coaticook

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel et du rapport du conseil de surveillance, décider de la répartition des excédents annuels, de l'intérêt payable sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes, statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, élire les membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour. Deux périodes de questions sont également prévues, l'une destinée au conseil d'administration et l'autre destinée au conseil de surveillance.

Élections

Prenez note que 3 postes seront à pourvoir au conseil d'administration et 1 poste au conseil de surveillance.

Veillez noter que, lors des élections, est éligible toute personne physique qui est membre de plein droit de la Caisse, pourvu qu'elle soit admise depuis au moins 90 jours, qu'elle ne soit pas inéligible en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers et qu'elle n'exerce pas une fonction incompatible en vertu du Code de déontologie Desjardins. Tout candidat devra consentir par écrit à une enquête de sécurité et de crédit le concernant et devra s'engager à développer les connaissances et compétences requises à l'exercice de la fonction de dirigeant. Une candidature ne pourra être soumise à l'assemblée que si un avis écrit, signé par un membre et contresigné par le candidat, a été remis avant la fermeture de la Caisse le lundi 17 avril 2017.

Des bulletins de mise en candidature sont disponibles à la Caisse.

Tous les membres de la Caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée.

Signé le 23 février 2017

Marie-Claude Lamoureux
Secrétaire

Le rapport annuel sera disponible
sur le site Internet dès la mi-avril 2017
desjardins.com/caisse-verts-sommets-estrie



Desjardins
Caisse des Verts-Sommets
de l'Estrie



VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Par Monique Clément, chargée de projet en environnement

La période de vidange des boues de fosses septiques commencera vers la mi-mai cette année, et se poursuivra jusqu'à la fin septembre, comme présenté dans le tableau suivant. Un avis par la poste ou par courriel sera envoyé aux propriétaires des résidences visées deux à trois semaines avant la période de vidange.



ENVIRONNEMENT

MUNICIPALITÉ	PÉRIODE PRÉVUE DE VIDANGE
Barnston-Ouest	Du 21 août au 22 septembre 2017
Coaticook	2018
Compton	2018 : chemins situés à l'ouest de la 147 (côté Hatley) incluant la route Louis-S.-Saint-Laurent (pair et impair) et les chemins suivants : Carmen, Duclos, Grand-Duc, Patenaude, Sage, Rouillard et Vieux-Pommier 2019 : chemins situés à l'est de la 147 (côté Martinville)
Dixville	Communiquez directement avec la municipalité au 819-849-3037
East Hereford	Du 22 mai au 2 juin 2017
Martinville	Du 15 au 19 mai 2017
Saint-Malo	2018
Stanstead-Est	Du 10 juillet au 18 août 2017
Sainte-Edwidge	2018
Saint-Herménégilde	Du 5 juin au 5 juillet 2017
Waterville	2018

VIDANGE D'URGENCE

Si vous avez besoin d'une vidange en dehors de la période prévue, veuillez communiquer avec l'entrepreneur : Beauregard Fosses Septiques au 1-855-333-9001. Des frais sont prévus pour les vidanges supplémentaires ou hors circuit. Vous bénéficierez toutefois des prix négociés par la MRC.

VIDANGE SÉLECTIVE

Partout où c'est possible, l'entrepreneur procédera à une vidange sélective. L'an dernier, 90 % des 1 150 fosses ont été vidangées selon cette technique. Ce type de vidange s'effectue à l'aide d'un camion muni d'un réservoir à double chambre et consiste à pomper les liquides dans un compartiment et les solides dans un autre. À la fin de l'opération, la partie liquide est filtrée à même le camion et est retournée dans la fosse. Cette technique éprouvée

est recommandée par le ministère de l'Environnement, car elle favorise la reprise de l'activité bactérienne plus rapidement. De plus, cette technique permet de réduire les volumes à traiter d'environ 66 % et les coûts de 25 %.

VIDANGE TOTALE AU BESOIN

Dans le cas des fosses scellées ou lorsqu'une fosse contient trop de solides, l'eau n'est pas retournée dans la fosse. Les puisards et autres installations non munis d'un champ d'épuration font aussi l'objet d'une vidange totale. De plus, il est possible de demander une vidange totale en payant les frais supplémentaires qui s'y rattachent.

Pour toute information supplémentaire : consultez notre site au mrcdecoaticook.qc.ca ou contactez-nous au 819-849-9166, boues@mrcdecoaticook.qc.ca.

FAMILLE



LES CONTES DE LA FONTAINE, C'EST TOUT L'ÉTÉ AU PARC LAURENCE!

Le regroupement Mobilis'action 0-5 ans invite les jeunes enfants et leurs parents à vivre un moment agréable en plein air : des lectures publiques de contes, fables et historiettes au parc Laurence! **Tous les vendredis, 16 h**, à compter du 16 juin, venez découvrir ou réentendre des histoires captivantes lues par des parents, grands-parents, voisins et amis!

VOULEZ-VOUS CONTER AVEC NOUS?

Composez le 819-849-4013, poste 102 ou 103, ou écrivez à biblcoat@bibliotheque.coaticook.qc.ca.

Bienvenue à tous!





CREUSER SANS S'INFORMER, ÇA PEUT COÛTER CHER!

TOUT TRAVAIL D'EXCAVATION DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ D'UNE DEMANDE DE LOCALISATION.

Lors du traitement de votre demande de localisation, Info-Excavation vérifie dans sa base de données qui sont les membres qui peuvent avoir un réseau à proximité de l'endroit où vos travaux d'excavation sont prévus.

Voici quelques bonnes pratiques

- Informez-vous avant de creuser : communiquer avec Info-Excavation est la première chose à faire, c'est GRATUIT.
- Utilisez des méthodes d'excavation douces : des précautions particulières doivent être prises à l'intérieur de la zone tampon de chaque côté de l'infrastructure souterraine.
- Ayez toujours les documents de localisation sur les lieux : les documents de localisation, incluant les croquis, doivent être conservés sur les lieux durant toute la durée des travaux. En cas d'incident ou d'accident, les services d'urgence vous les demanderont.

PRUDENCE...

CONTACTEZ-NOUS AVANT DE CREUSER!

Afin d'assurer la sécurité de votre famille et de votre entourage, il est primordial de savoir s'il y a ou non des installations enfouies à proximité de l'endroit où vous projetez vos travaux d'excavation. Si vous faites affaire avec un professionnel (excavateur, paysagiste, installateur de piscine, etc.), assurez-vous qu'il utilise les services d'Info-Excavation, c'est dans votre intérêt.

FAITES VOTRE DEMANDE DE LOCALISATION AU MOINS TROIS JOURS OUVRABLES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

Lors de votre demande, fournissez un croquis détaillé des lieux, un croquis de qualité accélère le processus.

Pour tout genre de travaux d'excavation, de la pose d'une clôture à la plantation d'un arbre, d'une fondation à la construction d'une autoroute, il faut savoir ce qui se trouve sous le sol.

Le sous-sol où vous prévoyez faire des travaux d'excavation peut cacher divers réseaux qui fournissent une multitude de services essentiels au bien-être de la communauté. Vous devez donc vous assurer que les travaux que vous entreprendrez n'interrompent pas ces services et ne vous causeront pas des frais inattendus.

Le sous-sol est parsemé de :

- câbles électriques;
- conduites de gaz;
- câbles de télécommunication;
- réseaux de câblodistribution;
- égouts, aqueducs et autres structures souterraines.

CODE DE COULEURS

Les propriétaires de réseaux souterrains ont convenu d'un code de couleurs pour identifier le type de réseau enfoui. Tout membre d'Info-Excavation marque ainsi l'endroit précis de son réseau en utilisant la couleur correspondante. Pour en savoir davantage à ce sujet, visitez notre site Web ou utilisez notre application mobile.



POUR NOUS JOINDRE

Organisme à but non lucratif, Info-Excavation réunit plus de 225 membres propriétaires d'infrastructures souterraines et partenaires en prévention, incluant quelque 75 membres municipaux.

Info-Excavation couvre 100 % du territoire québécois

Info-Excavation traite plus de 200 000 demandes par année. Service en tout temps, rapide et gratuit!

info-ex.com

Demande de localisation, urgence, suivi et information générale

• info-ex.com

• Application mobile (IOS et Android)

Également pour les demandes en urgence

• Région de Montréal : 514-286-9228

• Ailleurs au Québec (sans frais) : 1-800-663-9228

• info@info-ex.com

info
excavation
L'alliance pour la protection
des infrastructures souterraines





NOUVEAU!

UN JARDIN COMMUNAUTAIRE

POUR LES RÉSIDENTS DE COATICOOK

PROJET ENTREPRENEURIAL FAIRE POUSSER DU BONHEUR SUR LES TERRAINS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE



DEPUIS LE 7 AVRIL, VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE POUR RÉSERVER UN DES 49 ESPACES DE JARDINAGE ACCESSIBLES POUR TOUS

- Une section en jardins au sol (28 lots de 6' X 12' destinés aux familles)
- Une section en jardins surélevés (18 lots de 3' X 4' réservés aux personnes âgées ou à mobilité réduite)
- Une section en jardins surélevés (3 lots de 3' X 8' adaptés aux personnes en fauteuil roulant)

N. B. Des frais de 20 \$/année sont demandés au locataire.

Les espaces de la phase 1 seront accessibles au plus tard le 1^{er} juin 2017. On prévoit doubler les espaces de jardinage lors de la phase 2 du plan de développement. Les inscriptions excédentaires auront priorité pour l'an prochain.

COMMENT S'INSCRIRE

- En ligne sur le site de l'école : lafrontaliere.cshc.qc.ca
- En remplissant un formulaire directement à l'école secondaire La Frontalière

LES ÉMOTIONS... ON FAIT QUOI AVEC ÇA?

Par Sandrine Ziosi, agente de liaison en petite enfance pour le regroupement Mobilis'action 0-5 ans

Les émotions ne sont ni négatives ni positives. En revanche, elles peuvent être agréables ou désagréables.

Il est dangereux de nier une émotion, car elle peut resurgir avec plus d'intensité plus tard. L'accueil et la reconnaissance des émotions permettent de renforcer l'estime de soi et la confiance en soi, tandis que verbaliser son ressenti permet d'en diminuer l'intensité.

Toute émotion est éphémère, elle s'épuise naturellement. Ce qui n'est pas le cas du sentiment, qui peut parfois durer toute une vie. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les émotions nous aident à déterminer nos besoins et à les satisfaire.

C'EST LA NON-SATISFACTION DES BESOINS QUI DÉCLENCHE LES ÉMOTIONS

OK, mais comment aider nos enfants?

- Les émotions sont contagieuses.
- Le maître mot pour aider les enfants à gérer leurs émotions est l'empathie (qui passe par l'écoute et la bienveillance).
- Les câlins favorisent le bien-être des enfants et accélèrent la maturation du cerveau.
- La lecture est un simulateur d'émotions! Ne nous en privons pas!
- Le jeu est un allié de choix pour favoriser la dissociation (baisse d'affect émotionnel) et la verbalisation émotionnelle.
- L'exemplarité est essentielle : les enfants regardent les parents et les imitent.



Pour en savoir plus sur la gestion des émotions, écoutez Sandrine à la rescousse sur CIGN 96,7 FM, tous les mardis à 11 h 30.



LES BIENFAITS DU BÉNÉVOLAT

Quand on fait du bénévolat, on donne généralement du temps et de l'énergie pour les autres, avec pour objectif d'aider ces autres personnes.

Mais ce que peu de personnes savent, c'est qu'en faisant du bénévolat, on s'aide aussi, car le bénévolat procure des bienfaits aux personnes qui en font. Ainsi, il est reconnu que le bénévolat permet d'acquérir de l'expérience et des compétences professionnelles lorsqu'on débute dans la vie active. On sait aussi que le bénévolat permet de créer ou maintenir un bon réseau social.

Mais savez-vous que plusieurs recherches scientifiques ont montré que le bénévolat possède de nombreux bienfaits pour la santé, tant physique que psychologique?

AINSI, EN CE QUI CONCERNE LA SANTÉ PHYSIQUE, LE BÉNÉVOLAT PERMETTRAIT¹ :

- une baisse de la tension artérielle chez les bénévoles aînés (50 ans et plus),
- une réduction des risques d'excès de cholestérol,
- une augmentation de l'espérance de vie chez les bénévoles aînés (60 ans et plus).

ET POUR LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE, LE BÉNÉVOLAT SEMBLERAIT AVOIR DES EFFETS SUR :

- le renforcement de l'estime de soi et de la confiance en soi,
- l'augmentation de la sensation de bien-être,
- la réduction des risques de dépression et d'anxiété chez les bénévoles aînés (60 ans et plus).

ALORS, N'HÉSITÉZ PLUS, LANCEZ-VOUS DANS LE BÉNÉVOLAT!

De nombreux organismes, événements et associations cherchent régulièrement des bénévoles, et ce, dans de nombreux domaines (loisirs, sports, culture, services sociaux, santé, etc.). Le Centre d'action bénévole et son coordonnateur des ressources bénévoles peuvent vous aider à trouver le type de bénévolat que vous désirez faire. N'hésitez pas à nous contacter au 819-849-7011 et à visiter notre site Internet, cabmrccoaticook.org, notamment la section « Bénévoles recherchés », ou notre page Facebook.

¹ Sources disponibles sur demande.





MUSÉE BEAULNE

EXPOSITION

QUE DE SOUVENIRS!... EXPO 67

DU 23 AVRIL AU 22 OCTOBRE

Expo 67 est l'événement le plus important des célébrations du Centenaire du Canada en 1967. Tout part d'une idée du sénateur québécois Mark Drouin qui se concrétise après le retrait de Moscou, ville favorite auprès du Bureau des expositions internationales au départ. Montréal est ainsi désignée pour abriter le premier événement de ce genre en Amérique du Nord. Le thème choisi, *Terre des hommes*, reprend le titre de l'ouvrage du romancier, poète et aviateur français Antoine de Saint-Exupéry. Quant au site, c'est l'île Sainte-Hélène, parc situé au centre du Saint-Laurent et relié à Montréal par le pont Jacques-Cartier, qui est plébiscitée.

L'Homme et son génie créateur, L'Homme interroge l'Univers, L'Homme à l'œuvre, L'Homme et l'agriculture et L'Homme dans la cité sont les cinq grands groupes thématiques retenus pour l'événement. Chaque pays a la possibilité de construire son propre pavillon ou de s'associer à d'autres dans un pavillon régional. C'est ainsi que les différents pavillons rivalisent d'originalité sur le plan architectural. Une bonne place est également faite aux artistes et aux ensembles artistiques. En tout, 61 nations réparties dans 90 pavillons sont représentées à l'Expo 67. Il se vend plus de 50 millions de billets d'entrée entre le 28 avril et le 27 octobre, et il faut ajouter à ce chiffre les 5 millions d'entrées accordées aux artistes, à la presse, aux dignitaires et aux employés.

Les célébrations du 50^e de cet événement universel nous offrent l'occasion de jeter un regard vers le passé, essentiellement à travers les souvenirs des habitants de la région qui ont eu la chance de vivre cette époque. Il s'agit d'un patrimoine certes national, mais qui a des ramifications régionales et locales auprès des membres de la communauté qui l'ont vécu à leur manière. Vêtements, vaisselle, livres, livrets, cartes, cartes postales, etc. constituent la panoplie d'objets présentés. En plus d'artefacts de la collection du Musée, cette exposition bénéficie de nombreux prêts de membres de la communauté locale.

Information : 819-849-6560 • museebeaulne.qc.ca



EXPOSITION

MÉMOIRES ROMANTIQUES DE COATICOOK

DU 23 AVRIL AU 11 JUIN

Pour faire suite à son séjour à la résidence d'artistes de Coaticook, Viviane Leblanc expose le travail qu'elle y a accompli d'avril à juillet 2015. Elle s'est inspirée des paysages et du patrimoine de la région de Coaticook pour peindre ses propres compositions sur grands formats, et aimerait faire part au public de ses étapes de production en affichant également les dessins et esquisses requis pour la production de ses tableaux.

Elle utilise du pastel sec, de l'acrylique, de l'huile et des bâtons à l'huile sur des toiles ou du papier spécialisé. Son art est surtout figuratif et quelquefois abstrait. L'étape qui lui plaît le plus est le développement d'une idée, soit le processus de création.

Viviane Leblanc, née en 1956, est originaire de Saint-Hubert et réside à Magog depuis plus de 15 ans. Après avoir travaillé plusieurs années dans le domaine des arts graphiques, du soutien technique à la clientèle et en administration, Viviane consacre la majorité de son temps au dessin et à la peinture ainsi qu'aux études en arts visuels.

Elle est titulaire d'un baccalauréat en art, beaux-arts, de l'Université Bishop depuis 2016. Les visites dans les musées lors de ses voyages en Europe et aux États-Unis sont d'une vive inspiration et la motivent grandement à peindre divers sujets.

Elle a reçu une mention de mérite en peinture lors de l'exposition des arts visuels de Brossard en 2013. Son tableau *Histoire d'ados* a été sélectionné pour l'exposition *Visa-Art* de 2012. Elle a été récipiendaire d'une bourse ELIGF (en lien avec l'Université Bishop) du Centre de ressources pour l'étude des Cantons-de-l'Est afin de produire la série *Mémoires romantiques* à la résidence d'artistes de Coaticook en 2015. Elle diffuse à présent son cours de dessin/peinture © *Funny Faces* auprès d'adultes et adolescents.

Information : 819-849-6560 • museebeaulne.qc.ca

ÉVÉNEMENT

VIENS JOUER AVEC L'HARMONIE AU MUSÉE!

SAMEDI 29 AVRIL, DE 10 H À 12 H

Dans le cadre patrimonial et enchanteur du château Norton, l'événement *Viens jouer avec l'Harmonie au Musée* regroupera des jeunes de 8 à 34 ans dans une ambiance musicale orchestrée par l'Harmonie de Coaticook. Les jeunes inscrits seront invités à venir découvrir l'univers de la musique d'harmonie, c'est-à-dire les genres musicaux, les instruments et les gens qui jouent. Il s'agira d'une rencontre active avec des musiciens passionnés conduits par le directeur Guillaume Laroche. Les participants auront la chance d'essayer de nombreux instruments. Un mini-concert de 20 minutes conclura l'activité.

Un tirage sera effectué et donnera la possibilité à trois personnes de poursuivre leur apprentissage sous la forme de deux heures de cours particuliers chacune.

Cet événement poursuit un double objectif : d'une part, initier les jeunes à la pratique de la musique et, d'autre part, sensibiliser cette tranche d'âge à la fréquentation des lieux patrimoniaux.

Nous tenons à souligner le partenariat des enseignants de musique de la Commission scolaire des Hauts-Cantons ainsi que de la Maison des jeunes de Coaticook.

Information : 819-849-6560 • museebeaulne.qc.ca





FAMILLE

LA VOIX DES PARENTS DE LA MRC DE COATICOOK LANCE SON BLOGUE!

Depuis 2012, des parents se sont impliqués de différentes façons dans la MRC pour promouvoir les besoins des enfants 0-5 ans. Au terme d'une démarche qui leur a permis de sonder les parents de la Vallée, un comité permanent est né. Depuis, des mamans se rencontrent toutes les semaines à la Maison de la famille de Coaticook pour « changer le monde », comme elles aiment le dire. L'accréditation ISO famille est un exemple visible et reconnu de leur implication.

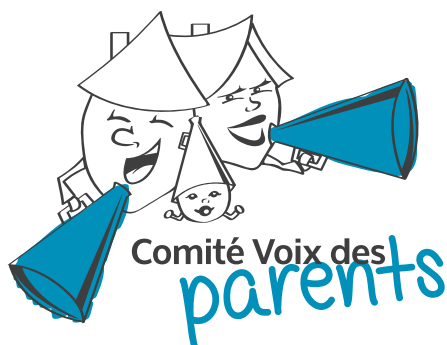
Changer le monde, ça commence par des échanges. Des échanges entre parents, ça peut être très enrichissant. Et depuis longtemps, les mamans de la Voix des parents cherchaient un moyen de faire porter leur voix encore plus loin, mais surtout de pouvoir y joindre d'autres voix. C'est comme ça qu'est née l'idée d'un blogue!

Toutes les semaines, les mamans du comité vous offriront des sujets de discussion tirés de leur quotidien. Des billets d'humeur, des anecdotes, des articles d'information et la promotion d'initiatives pour les familles de la MRC parce qu'il faut bien le dire : quel beau milieu pour élever des enfants que la MRC de Coaticook!

Mais pourquoi un blogue sur la parentalité quand il y en a déjà tant? Ce que veut vous offrir la Voix des parents, c'est la possibilité de donner la parole aux parents de chez nous! Des parents avec une réalité de vie rurale et parfois agrémentée de celle de famille nombreuse. Des parents comme vous!

Alors, suivez-nous grâce à notre page Facebook **Le comité Voix des parents de la MRC de Coaticook** ou directement sur notre blogue au voixdesparentscoaticook.blogspot.ca.

Au plaisir de lire vos commentaires!



FAMILLE

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 1^{ER} AU 7 MAI 2017



AGIR : FACILE À DIRE, MAIS IL FAUT LE FAIRE

Repérez les 7 astuces dans les vitrines du centre-ville et courez la chance de gagner un des prix chez différents commerçants de la région.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Repérez les 7 astuces dans les vitrines du centre-ville. Remplissez le coupon de participation et déposez-le dans les boîtes prévues à cet effet, chez Uniprix et au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, avant le 4 mai 2017, 16 h. Pour télécharger le coupon de participation et découvrir une astuce supplémentaire, visitez eveilcoaticook.ca.

Vous êtes cordialement invités à un 5 à 7 le **jeudi 4 mai** pour assister au dévoilement du gagnant du concours *7 astuces* au Pavillon des arts. Un goûter santé vous sera servi sur place. Cet événement vous donnera l'occasion de découvrir les œuvres réalisées dans le cadre de nos ateliers de création et, dès 19 h, de participer à une heure de Zumba avec SyGhi danse.

Nous souhaitons vivement vous accueillir afin de créer des liens et ressentir les bienfaits d'agir.

7 ASTUCES POUR SE RECHARGER

Coupon de participation

Nom : _____

No Tel : _____

Où se trouve l'astuce ?

Le Crieur Public

VALIDE EN TOUT TEMPS

AGIR

RESSENTIR

S'ACCEPTER

SE RESSOURCER

DÉCOUVRIR

CHOISIR

CRÉER DES LIENS

l'éveil Ressource communautaire en santé mentale

RECHERCHER LA SANTÉ MENTALE QUÉBEC

Pratiquant Santé Québec



AIDEZ-NOUS À SOUTENIR LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER DU SEIN!

VENEZ DÉPOSER VOS SOUTIENS-GORGE DANS LES BOÎTES PRÉVUES À CET EFFET

- Au CSSS de la MRC-de-Coaticook dans la salle d'attente du CLSC
- À la boutique Les beautés cachées, située au 71, rue Wellington à Coaticook

AVANT LE 20 MAI

1 \$ par soutien-gorge amassé sera remis à la Fondation du cancer du sein du Québec.

OBJECTIF : 1000 \$

Nourri-Source Coaticook • 819-849-4876, poste 57299





DÉVELOPPEMENT

FONDS NEIL ET LOUISE TILLOTSON

SÉANCE D'INFORMATION
À L'INTENTION DES ORGANISMES À LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS

JEUDI 18 MAI 2017, DE 10 H À 11 H 30
AU WHITE MOUNTAINS COMMUNITY COLLEGE, BERLIN, NH

Les organismes offrant des services dans le comté de Coös, au New Hampshire, et dans les communautés limitrophes situées dans le Vermont, le Maine et le Québec sont encouragés à postuler à un financement au Fonds Neil et Louise Tillotson. Venez en apprendre davantage sur les orientations et les priorités du Fonds Tillotson pour 2016-2021 et le processus de demande de subvention. Les participants auront l'occasion de poser des questions et de rencontrer le personnel du programme. La séance sera traduite en français. On vous invite à partager l'information sur cette séance d'information dans vos réseaux.



Pour vous inscrire à cette séance d'information, veuillez contacter Mme Jean Clarke, associée principale de programme du Fonds Tillotson, à jc@nhcf.org ou au 603-225-6641, poste 20238.

**PROCHAINE DATE LIMITE POUR
SOUMETTRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION :
VENDREDI 14 JUILLET 2017**

LOISIRS

ASSOCIATION DE CROSSE MINEURE DE COATICOOK



La saison de crosse a débuté! Les prochaines séances d'entraînement se tiendront à la polyvalente les **19 et 20 avril, de 18 h 30 à 21 h**. Inscription sur place ou en ligne : crossecoaticook.com/inscription/index.html.

À partir du 25 avril, nous serons à l'aréna.

Suivez-nous sur Facebook pour connaître l'horaire exact. N'hésitez pas à contacter Julie Jones pour de plus amples renseignements au 819-849-4600.



AÎNÉS

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FADOQ SAINT-JEAN

MERCREDI 3 MAI 2017 À 13 H
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE COATICOOK (ÉLIE-CARRIER)
464, rue Merrill, Coaticook

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
3. Constatation du quorum
4. Lecture de l'avis de convocation
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale précédente
7. Dépôt du rapport financier
 - Nomination d'un vérificateur
8. Dépôt du rapport du président
9. Ratification des actes du conseil d'administration
10. Nomination du président, du secrétaire et des scrutateurs de l'élection
11. Élection des administrateurs
 - Désignation des officiers du conseil d'administration
12. Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration
13. Mot du président élu
14. Message du représentant de la FADOQ-Région Estrie
15. Autres sujets
16. Levée de l'assemblée générale annuelle

L'assemblée sera précédée d'un dîner à 11 h 30 au coût de 10 \$ par personne. Réservation auprès de Francine au 819-849-9379 ou de Fernand au 819-849-6513.



ATTENTION AU BRÛLAGE PRINTANIER!

Par Jonathan Garceau, coordonnateur en sécurité incendie

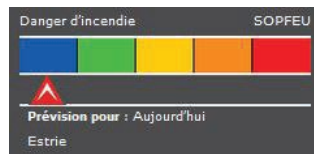


VOTRE SERVICE DE PROTECTION INCENDIE DÉSIRE VOUS RAPPELER QUELQUES CONSEILS DE SÉCURITÉ EN CETTE PÉRIODE DE MÉNAGE DU PRINTEMPS.

Il est important de rappeler que les municipalités interdisent les feux à ciel ouvert sans permis. En effet, d'avril à juin, les brûlages domestiques (de feuilles, de branches, etc.) causent la moitié des incendies de forêt. Durant cette période de l'année, seulement quelques heures d'ensoleillement suffisent pour assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface et rendre ainsi la forêt et les bâtiments environnants vulnérables. Lorsqu'un incendie se déclare, il se propage malheureusement rapidement et devient hors de contrôle.

INDICE D'INFLAMMABILITÉ DE LA SOPFEU

Tout feu extérieur est interdit lorsque l'indice d'inflammabilité annoncé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) de l'Estrie est élevé, très élevé ou extrême. Vous pouvez vérifier cet indice sur le site sopfeu.qc.ca.



PERMIS

Vous pouvez demander à votre municipalité un permis de brûlage. Celle-ci vous demandera de respecter des règles bien simples. En voici quelques-unes :

- Vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour entretenir le feu, le maîtriser et l'éteindre avant de quitter les lieux;
- Une personne responsable doit rester en tout temps près du feu;
- Le tas de bois, de broussailles ou de feuilles que vous voulez brûler devrait mesurer moins d'un mètre de diamètre et moins de deux mètres de hauteur;
- Assurez-vous d'aménager un coupe-feu jusqu'au sol minéral;
- Choisissez un endroit dégagé de matières combustibles et surveillez la vitesse et la direction du vent. S'il vente trop fort, reportez le brûlage à une journée moins venteuse.

PERMIS NON REQUIS

Il n'est pas nécessaire de demander un permis lorsque vous voulez faire un feu dans un foyer muni d'un pare-étincelles. Toutefois, si la fumée incommode le voisinage, vous devez procéder à l'extinction de votre feu.



RESPECTEZ LES HEURES

Lorsqu'un permis vous est délivré, une plage horaire pour faire votre brûlage vous sera émise, habituellement durant la période de clarté. Il est très important de respecter cette plage horaire, car la centrale 911 est avisée de cette émission de permis et de la période à laquelle aura lieu le brûlage. Ainsi, cela évitera qu'un passant qui voit des flammes au loin appelle les pompiers à l'endroit du brûlage. Cette situation provoque des déplacements inutiles des pompiers.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre municipalité ou votre service de protection incendie.

COCKT'ELLE EN NOIR 2017

LE VENDREDI 5 MAI PROCHAIN, la Fondation du CSSS de la MRC-de-Coaticook organise une soirée exclusivement réservée aux femmes. Au cours de cette soirée, les convives pourront déguster des produits régionaux dans le cadre d'un vins et fromages. Il y aura une photographe, une soirée dansante et plusieurs prix de présence.

Billet : 75 \$ (reçu fiscal de 40 \$)

Si vous souhaitez participer à cette activité ou encore l'offrir aux femmes de votre entourage, communiquez avec Nancy Couture : par téléphone au 819-849-9197 • par courriel à ncouture@cshc.qc.ca





ENVIE DE VIVRE UN ÉTÉ MÉMORABLE? INSCRIS-TOI MAINTENANT!



7 SEMAINES D'ACTIVITÉS Du 26 juin au 11 août 2017
8^E SEMAINE OPTIONNELLE Du 14 au 18 août 2017
AU PARC LAURENCE De 8 h à 16 h
SERVICE DE GARDE De 6 h 30 à 8 h et de 16 h à 17 h 30

**LA POLITIQUE FAMILIALE DE COATICOOK ACCORDE
À SES RÉSIDENTS UN REMBOURSEMENT POUR
LES FAMILLES DE 2 ENFANTS ET PLUS.**

Applicable uniquement sur le camp de jour.
Détails en ligne à coaticook.ca.



PREMIÈRE PÉRIODE D'INSCRIPTION		7 SEMAINES	
INSCRIPTION DU 10 AVRIL AU 28 MAI	RÉSIDENT DE COATICOOK	NON-RÉSIDENT	
Camp de jour (7 semaines)	250 \$	400 \$	
Service de garde (7 semaines)	125 \$	125 \$	
Camp de jour (8 ^e semaine)	50 \$	70 \$	
Service de garde (8 ^e semaine)	20 \$	25 \$	

Suivant les disponibilités, notez qu'il sera possible d'inscrire un enfant pour un camp de jour pour 7 semaines durant la deuxième période d'inscription moyennant des frais supplémentaires de 25 \$.

DEUXIÈME PÉRIODE D'INSCRIPTION		À LA CARTE PAR SEMAINE	
INSCRIPTION DU 5 JUIN AU 23 JUIN	RÉSIDENT DE COATICOOK	NON-RÉSIDENT	
Camp de jour (1 semaine)	50 \$	70 \$	
Service de garde (1 semaine)	20 \$	25 \$	

Inscription pour une semaine complète selon la disponibilité des groupes et suivant le principe premier arrivé, premier servi.
INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE SEULEMENT

INSCRIPTION EN LIGNE À LOISIRSDETE.CA

Des questions? Informez-vous auprès de la Ville de Coaticook
prep.hydro@coaticook.ca • 819-849-2721, poste 243



CHARLES POULIN

CONSEILLER ENVIRONNEMENT, FAMILLE ET ÂNÉS

Siège 1 c.poulin@coaticook.ca

Travaux publics • Régie des déchets • Ressourcerie • Famille et aînés • Gestion de l'eau

SYLVIANE FERLAND

CONSEILLÈRE CULTURE

Siège 2 s.ferland@coaticook.ca

Artiste en résidence • Commission municipale de la culture • Fête du bénévolat • Harmonie de Coaticook • Musée Beaulne • Pavillon des arts et de la culture • Société d'histoire de Coaticook • Comité de toponymie • Comité des communications • Bibliothèque Françoise-Maurice

GUYLAINE BLOUIN

CONSEILLÈRE SPORTS ET LOISIRS

Siège 3 g.blouin@coaticook.ca

Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook • Happening d'inscription aux activités sportives et culturelles • Responsable des loisirs d'été (baseball, soccer, stades) • Fête du bénévolat • Responsable des sports d'hiver (hockey, patinage artistique) • Comité des loisirs • Québec en Forme

RAYNALD DROLET

CONSEILLER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME ET URBANISME

Siège 4 r.drolet@coaticook.ca

Comité d'évaluation des demandes de démolition • Rues principales • Fête du bénévolat • Société de développement de la Gorge de Coaticook inc. • Société du parc Découverte nature • Comité des communications • Comité consultatif d'urbanisme • Comité sur l'étude du PPU - zone centrale • Comité touristique de la MRC

SIMON MADORE

CONSEILLER SPORTS, LOISIRS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Siège 5 s.madore@coaticook.ca

Société de développement de la Gorge de Coaticook inc. • Fête du bénévolat • Comité des loisirs • Société du parc Découverte nature • Acti-Sports de la polyvalente La Frontalière • Coaticook River Water Power Company • Comité de la sécurité publique de la MRC • Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook

FRANÇOIS LÉVESQUE

CONSEILLER AGRICULTURE ET VOIRIE RURALE

Siège 6 f.levesque@coaticook.ca

Comité consultatif d'urbanisme • Exposition de la Vallée de la Coaticook • Office municipal d'habitation • Dossier agriculture • Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) • Responsable des travaux extérieurs en milieu rural • Société du parc Harold-F.-Baldwin • Fête du bénévolat

LES CONSEILLERS
VILLE DE COATICOOK



CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Rencontre du club de Scrabble Les Mots de gorge

TOUS LES MARDIS À 13 H
ET TOUS LES JEUDIS À 19 H

Bienvenue à tous!
Information : Gisèle Chouinard, 819-849-6230

FAMILLE

PARC LAURENCE DE COATICOOK

En forme avec bébé

MERCREDI 19 AVRIL
ET LES AUTRES MERCREDIS
DE 9 H À 10 H

Information et inscription : 819-849-7011,
poste 231.

FAMILLE

CAFÉ LES 3 SŒURS

Bébé café Waterville

MERCREDI 19 AVRIL
ET LES AUTRES MERCREDIS
DE 9 H À 11 H

Information : 819-849-7011, poste 231.

FAMILLE

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Cuisine parents-enfants spécial Pâques

MERCREDI 19 AVRIL
ET LES AUTRES MERCREDIS
DE 9 H 30 À 11 H

Information et inscription : 819-849-7011,
poste 233.

FAMILLE

SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN

Clinique d'impôts pour personnes à faible revenu

MERCREDI 19 AVRIL
DE 13 H 30 À 16 H

Information : 819-849-7011, poste 224.

FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Bébé café Coaticook

JEUDI 20 AVRIL ET LES AUTRES
JEUDIS DE 9 H À 11 H

Information : 819-849-7011, poste 231.

FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Halte-répit

VENDREDI 21 AVRIL ET
LES AUTRES VENDREDIS
DE 9 H À 12 H

Pour faire garder vos enfants de manière
occasionnelle. Information : 819-849-7011,
poste 231.

CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte avec Caroline

SAMEDI 22 AVRIL À 10 H

AIMÉS

SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN

Exposition artisanale des Fermières Saint-Marc

SAMEDI 22 AVRIL DE 10 H À 18 H



FAMILLE

CENTRE COMMUNAUTAIRE
DE LA MRC DE COATICOOK

Souper de Pâques

SAMEDI 22 AVRIL À 18 H

Vous êtes invités au souper du Centre
communautaire de la MRC de Coaticook
(Élie-Carrier). Apportez vos consommations.
Joyeuses Pâques à tous! Pour plus d'informa-
tion : Micheline L. Michaud, présidente,
819-849-2200.

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Thierry Bégin-Lamontagne

DIMANCHE 23 AVRIL À 11 H



FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Halte-répit

LUNDI 24 AVRIL ET LES AUTRES
LUNDIS DE 9 H À 12 H

Pour faire garder vos enfants de manière
occasionnelle. Information : 819-849-7011,
poste 231.

FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Parent'Jase

MARDI 25 AVRIL
ET LES AUTRES MARDIS

Information et inscription : 819-849-7011,
poste 231.

FAMILLE

SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN

Clinique d'impôts pour personnes à faible revenu

MERCREDI 26 AVRIL
DE 13 H 30 À 16 H

Information : 819-849-7011, poste 224.

FAMILLE

GYMNASE DE L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

Soirée en famille

MERCREDI 26 AVRIL
DÈS 17 H 15

Information et inscription : 819-849-7011,
poste 231.



FAMILLE

BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE

Café-causerie : Quels sont vos besoins en matière de répit?

MERCREDI 26 AVRIL 18 H 30

Gratuit. Réservation : 819-849-7011, poste 223.

FAMILLE

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Vide-frigo (Toucequi)

VENDREDI 28 AVRIL
DE 9 H À 11 H

Apprendre à cuisiner avec « toucequi » reste dans votre frigo. Information et inscription : 819-849-7011, poste 233.

FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Échange de vêtements pour enfants et adultes

VENDREDI 28 AVRIL
DE 9 H 30 À 12 H

Information et inscription : 819-849-7011, poste 231.

ÂÎNÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE COATICOOK

Nouvelles du Centre d'action bénévole et Semaine de l'action bénévole

VENDREDI 28 AVRIL
DE 11 H 15 À 11 H 45

Conférence de Marjorie Tyroler, directrice générale du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook. Information : 819-849-0206.

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Sally Folk SAMEDI 29 AVRIL À 20 H



ÂÎNÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE COATICOOK

Dîner, AGA et activités de la FADOQ

MERCREDI 3 MAI

Dîner à 11 h 30, suivi de l'AGA de la FADOQ à 13 h. Après l'assemblée se tiendront les activités habituelles. Bienvenue à tous!

ÂÎNÉS

CENTRE SPORTIF DES JARDINS DE L'ÉCOLE LA FRONTALIERE

Midi en forme pour proches aidants

MERCREDI 3 MAI
DE 12 H 15 À 13 H 15

Gratuit. Réservation : 819-849-7011, poste 223.

FAMILLE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Club de lecture

MERCREDI 3 MAI À 13 H 30

ÂÎNÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE COATICOOK

Présentation de la nouvelle travailleuse de milieu auprès des aînés

VENDREDI 5 MAI
DE 11 H 15 À 11 H 45

Conférence de Jade St-Martin et Patrick Lajeunesse du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook. Information : 819-849-0206.

ÂÎNÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE COATICOOK

Bingo

VENDREDI 5 MAI À 19 H

Bingo avec boule chanceuse. Bienvenue à tous!

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Cordâme

DIMANCHE 7 MAI À 11 H



CULTURE

RESTAURANT LA PLACE

Déjeuner-causerie

MERCREDI 10 MAI À 9 H

Le conférencier reste à déterminer. Surveillez notre site Web ou notre page Facebook pour les détails.

CULTURE

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE COATICOOK

Les fouilles archéologiques à l'hôtel Queen

VENDREDI 12 MAI
DE 11 H 15 À 11 H 45

Conférence de Shirley Lavertu de la Ville de Coaticook. Information : 819-849-0206.

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Les Enfantastiques

VENDREDI 12 ET
SAMEDI 13 MAI À 19 H

CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte avec Caroline

SAMEDI 13 MAI À 10 H

FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Nourri-Source

MARDI 16 MAI DE 9 H À 12 H

Information et inscription : 819-849-7011, poste 231.

FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Bébé arrive bientôt

MARDI 16 MAI À 13 H 30

Pour jaser grossesse avec une infirmière. Information : 819-849-9102, poste 57318.

ÂÎNÉS

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Conférence : Accompagnement d'une personne en fin de vie

MERCREDI 17 MAI À 13 H 30

Gratuit. Réservation : 819-849-7011, poste 223.

**OFFRE D'EMPLOI**

La bibliothèque publique de Coaticook est à la recherche de candidatures pour pourvoir le poste suivant :

PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À L'ANIMATION

(Emploi étudiant, 32 heures/semaine pour la période du **6 juin au 11 août 2017**)

DESCRIPTION DES TÂCHES

Élaborer et réaliser des activités d'animation de manière à augmenter notre clientèle. Pour cela, la personne devra : a) organiser des rencontres avec des conférenciers, etc.; b) animer le livre par l'heure du conte; c) organiser des séances d'initiation des usagers au fonctionnement de la bibliothèque, de même qu'à Internet; d) organiser des activités éducatives ayant un lien direct avec les livres; e) faire la promotion des activités.

EXIGENCES DU POSTE

- Être aux études collégiales ou universitaires à temps plein. Avoir été inscrit à un programme d'études à temps plein pendant l'année scolaire précédente et avoir l'intention de poursuivre ses études à temps plein l'année suivante. Des études dans le domaine de la bibliothéconomie, de l'enseignement, des techniques de garde ou des arts de la scène seraient un atout.
- Avoir le sens de l'organisation.
- Faire preuve de créativité.
- Aimer travailler avec les enfants.

SALAIRE

- 11,25 \$/heure.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae **avant le 5 mai 2017 à 16 h** :

- En main propre : Bibliothèque Française-Maurice de Coaticook
34, rue Main Est, Coaticook (Québec) J1A 1N2
- Par courriel : biblcoat@bibliotheque.coaticook.qc.ca

**OFFRE D'EMPLOI****GUIDES-INTERPRÈTES**

Nous sommes à la recherche d'étudiants et d'étudiantes pour travailler comme guides-interprètes au parc Harold-F.-Baldwin (mont Pinacle) pour la saison estivale.

Des compétences en premiers soins et le bilinguisme sont des atouts.

Pour postuler, faites parvenir votre curriculum vitae **avant le 2 juin 2017** à l'adresse suivante :

David Baldwin
1244, chemin des Chalets
Coaticook (Québec) J1A 2S4

**OFFRE D'EMPLOI****RECHERCHÉS : Retraités actifs et branchés!**

Si vous souhaitez dénicher un emploi à temps partiel, que vous êtes actif et que vous vous débrouillez avec les ordi, cette offre d'emploi est pour vous!

**APPARITEUR, APPARITRICE
PRÉPOSÉ, PRÉPOSÉE AUX PLATEAUX SPORTIFS****TÂCHES ET RESPONSABILITÉS**

- Préparer les locaux pour les différentes activités (installation d'équipements, inspection des plateaux sportifs en matière de sécurité, propreté des lieux, etc.).
- Accueillir les usagers, les diriger et les informer sur les différentes activités.
- Inscrire les nouveaux usagers et percevoir les frais afférents.
- Percevoir les droits d'entrée pour les activités libres et veiller au bon déroulement de ces activités.
- Faire des tournées régulières durant l'horaire de travail (propreté des lieux et sécurité des usagers).
- Apporter un soutien technique aux responsables des activités et aux organismes partenaires.
- Assurer la vente des produits offerts au bureau d'accueil.
- Veiller à la préparation des Acti-Fêtes (fêtes sportives d'enfants) en collaboration avec l'animateur ou l'animatrice.
- Accomplir toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES DU POSTE

- Démontrer d'excellentes aptitudes pour le service à la clientèle, faire preuve d'initiative et d'entregent.
- Être à l'aise dans un environnement de travail informatisé (formation offerte par Acti-Sports).
- Être en bonne forme physique.
- Être responsable, faire preuve de ponctualité, d'autonomie et de débrouillardise.
- Détenir un certificat reconnu en secourisme (un atout).
- Pouvoir communiquer oralement en anglais (un atout).
- Une enquête de sécurité est obligatoire.

HORAIRE DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Horaire de soir du lundi au vendredi de 18 h à 21 h 30 et de jour le samedi de 8 h à 15 h. Nombre d'heures variable selon la disponibilité de la personne. Salaire horaire : 12 \$ + accès privilégié aux activités offertes par Acti-Sports.

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature **au plus tard le mercredi 3 mai, 16 h**

Acti-Sports MRC de Coaticook
Ressources humaines : Appariteur
294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook (Québec) J1A 2R3
info@actisportscoaticook.ca

Acti-Sports MRC de Coaticook est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir, organiser et faciliter la pratique de l'activité physique pour l'ensemble de la population de la MRC de Coaticook. Acti-Sports assume la gestion des plateaux sportifs du Centre sportif Desjardins situé à l'école secondaire La Frontalière en dehors des heures d'activités scolaires en proposant des activités physiques et sportives destinées aux citoyens de tous âges.



SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)



SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-24 DOCUMENT D'INFORMATION



Après plus de 30 ans d'aménagement dans la MRC de Coaticook, la démonstration n'est plus à faire : les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme sont primordiaux pour assurer un développement harmonieux. C'est pour cette raison que nous décidons de remplacer notre présent schéma

d'aménagement datant de l'an 2000 par ce nouveau schéma d'aménagement et de développement durable (SADD).

L'aménagement du territoire est un des grands défis d'une MRC, puisqu'il faut réussir à se projeter loin dans l'avenir. En effet, le SADD se veut le guide de la MRC en matière de planification et d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années. Pour ce faire, celui-ci tente de traduire les enjeux et les orientations des 12 municipalités pour réaliser une seule vision régionale. Il s'agit d'un exercice de concertation sans précédent. Toutefois, une fois qu'il sera réalisé, les 12 municipalités se l'approprient et en deviendront les principales ambassadrices.

C'est donc avec une grande fierté que je vous présente le SADD de la MRC de Coaticook. Le conseil de la MRC croit sincèrement que ce projet permettra de répondre aux attentes du milieu. En effet, ce schéma d'aménagement se veut un levier souple et stratégique pour l'essor de chacune des municipalités.

Le SADD devra recevoir l'approbation du gouvernement du Québec, lequel a déjà fait connaître ses attentes en la matière. Ces attentes, nous l'espérons, seront satisfaites par le présent projet. La MRC propose donc un SADD qui respecte les orientations gouvernementales et les exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

Je tiens à remercier personnellement et au nom du conseil de la MRC l'ensemble des personnes qui ont collaboré au gigantesque chantier que constitue le SADD. Selon moi, ce SADD sera un outil incontournable pour réaliser la vision de développement du territoire dont s'est dotée la MRC. Cette vision se décline en cinq points :

- Une société à dimension humaine où la personne s'épanouit en harmonie avec l'environnement;
- Un patrimoine naturel, culturel et agricole préservé et mis en valeur;
- Une qualité de l'eau assurée par un équilibre entre l'agriculture, la forêt et la population;

- Un modèle économique diversifié qui maximise le potentiel du milieu;
- Une qualité de vie appuyée par des services de proximité.

En somme, une ruralité bien vivante.

J'invite donc toute la population de la MRC à prendre connaissance de ce document ainsi qu'à participer en grand nombre à la consultation publique.

Jacques Madore
Préfet de la MRC de Coaticook

QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT?

Il s'agit d'un document de planification supra-local (à l'échelle d'une MRC) qui établit les règles de base de l'aménagement et du développement, comme son nom l'indique. Les principaux éléments qu'un schéma d'aménagement et de développement établit sont :

- L'utilisation du sol, via le découpage du territoire par grandes affectations (voir page suivante) et la détermination des périmètres d'urbanisation (villes et villages);
- La protection, la conservation et la mise en valeur des ressources et territoires d'intérêt (eau, forêt, paysages, attraits culturels, touristiques, etc.);
- Les normes minimales à respecter pour l'émission de permis de construction (zonage, lotissement, construction).

ET POURQUOI « DURABLE »?

La MRC a décidé d'ajouter le mot « durable » dans l'appellation de son schéma d'aménagement, puisqu'elle désire affirmer son engagement à considérer tous les volets du développement durable (économique, social et environnemental) dans sa planification du territoire.

CONSULTATION PUBLIQUE

Le second projet de SADD de la MRC de Coaticook a été adopté par le conseil de la MRC le 15 mars 2017 (résolution C. M. 2017-03-68).

Celui-ci sera présenté à la population de la MRC au cours de trois séances de consultation qui se tiendront selon l'horaire suivant :

LE MARDI 30 MAI, À 19 H

À la salle du conseil municipal du bureau municipal de Compton (3, chemin de Hatley, Compton)

LE JEUDI 1^{ER} JUIN, À 19 H

À la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Coaticook (150, rue Child, Coaticook)

LE MARDI 6 JUIN, À 19 H

À la salle du centre communautaire de Saint-Herménégilde (814, rue Principale, Saint-Herménégilde)

NOTE: Votre avis, vos mémoires ou vos interrogations concernant ce document pourront par ailleurs être transmis par courriel à info@mrcdecoaticook.qc.ca dès le 19 avril 2017, et ce, jusqu'à la tenue des rencontres de consultation. Par la suite, les avis et les documents reçus seront intégrés aux séances de consultation, s'ils sont reçus avant le 16 juin 2017.

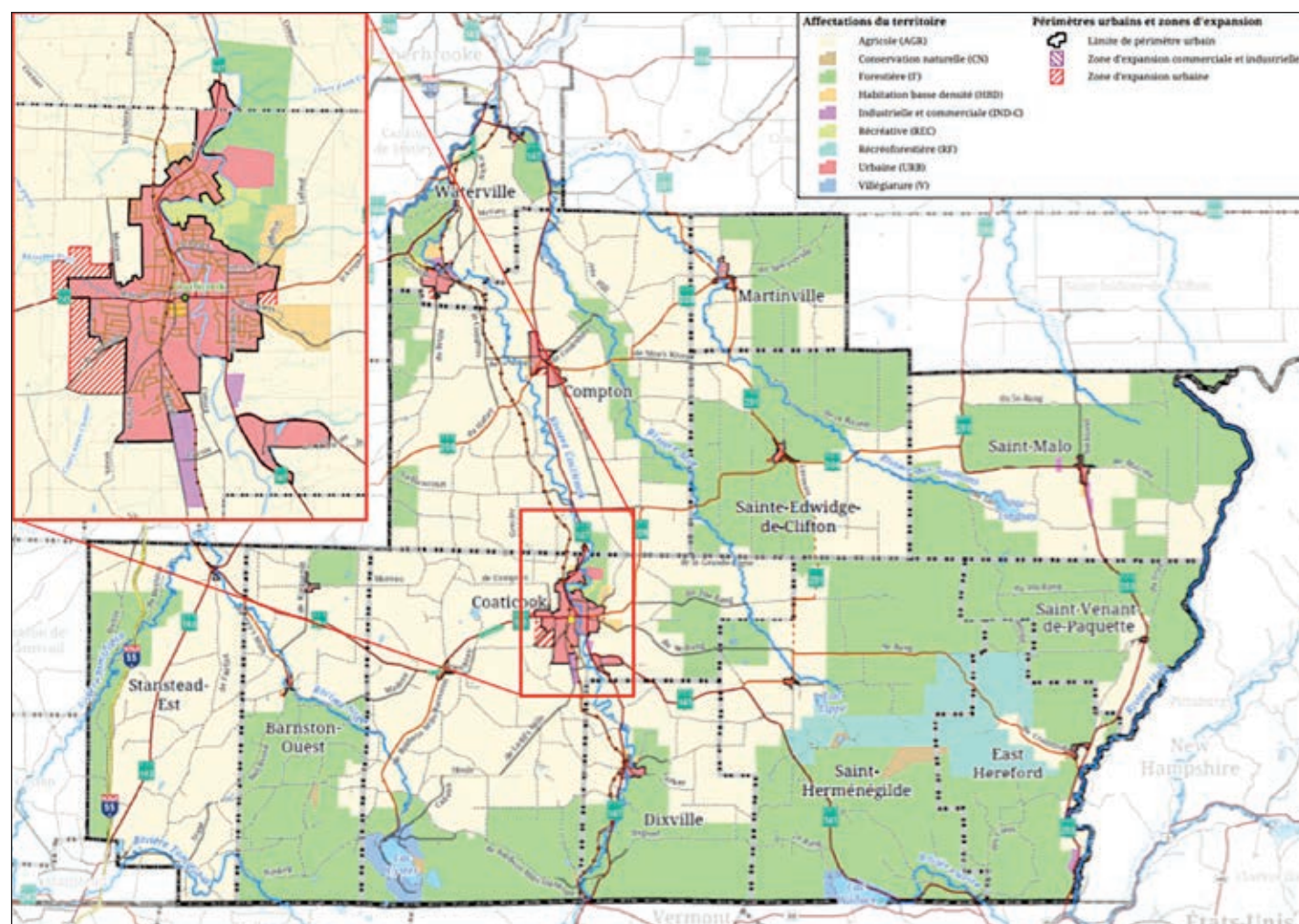
LE SADD SE DÉCLINE EN CINQ GRANDES ORIENTATIONS

1. Assurer la protection de l'environnement humain et naturel, notamment la ressource « eau » dans une optique de durabilité.
2. Offrir des milieux de vie durables, de qualité et adaptés aux caractéristiques de notre territoire et de la population par une gestion rationnelle de l'espace urbain et rural.
3. Protéger, développer et mettre en valeur les richesses naturelles, patrimoniales, paysagères et culturelles afin de renforcer l'attractivité de la région de Coaticook, pour l'enrichissement de la qualité de vie des résidents et le développement touristique.
4. Renforcer le dynamisme des exploitations et activités agricoles, mettre en valeur la forêt et maintenir la pérennité du territoire agricole tout en tenant compte des particularités de notre milieu agricole.
5. Préserver et mettre en valeur les paysages de la MRC de Coaticook par une intégration harmonieuse et cohérente des implantations et des usages.



GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

La MRC doit obligatoirement délimiter les grandes affectations du territoire. Cela constitue le geste territorial le plus significatif à l'intérieur d'un SADD. Ce découpage du territoire permettra subséquemment de déterminer les activités actuelles ou souhaitées. Il existe neuf grandes affectations du territoire.



AGRICOLE (AGR)

L'affectation agricole (AGR) est associée aux grands espaces actuels ou projetés à des fins de culture ou d'élevage à l'intérieur de la zone agricole désignée. Cette affectation autorise principalement des activités liées à l'agriculture. Certains usages non agricoles sont autorisés si jugés compatibles avec l'agriculture sur la base de conditions particulières. Toutefois, ils demeurent limités.

CONSERVATION NATURELLE (CN)

L'affectation conservation naturelle (CN) est associée aux milieux naturels protégés et aux éléments naturels sensibles. Cette affectation comprend notamment les aires d'affectation suivantes : réserve naturelle Neil-et-Louise-Tillotson (Forêt communautaire Hereford), réserve naturelle Le Boisé Dutrisac à Barnston-Ouest, milieux naturels protégés de la Fondation Marécages Memphrémagog à Stanstead-Est, aire de nidification du faucon pèlerin.

FORESTIÈRE (F)

L'affectation forestière (F) est associée aux grands espaces actuels ou projetés voués à l'aménagement forestier. L'objectif de cette affectation est de maintenir les corridors forestiers existants de même que la vocation forestière de ce territoire.

HABITATION BASSE DENSITÉ (HBD)

L'affectation habitation basse densité (HBD) est associée aux petits hameaux. Étant donné que ces développements ne disposent pas des services d'aqueduc et d'égout, il y a lieu de restreindre leur expansion future. De tels services peuvent toutefois être implantés dans le cas où la santé publique des résidents est compromise ou dans le cas de pénurie d'eau potable.

INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (IND-C)

L'affectation industrielle et commerciale (IND-C) est associée aux espaces sur le territoire voués aux usages industriels et commerciaux à portée régionale.

RÉCRÉATIVE (REC)

L'affectation récréative (REC) est associée aux espaces sur le territoire voués aux usages récréatifs intensifs. Cette affectation comprend les aires d'affectation suivantes :

- Parc de la Gorge de Coaticook, à Coaticook
- Val-Estrie, à Waterville

RÉCRÉOFORESTIÈRE (RF)

L'affectation récréoforestière (RF) est associée aux grands espaces voués à des fins récréatives en lien avec la forêt.

URBAINE (URB)

L'affectation urbaine (URB) est associée aux milieux de vie principaux sur le territoire, soit les cœurs urbains et les cœurs villageois. De façon non limitative, nous retrouvons essentiellement les fonctions résidentielle, commerciale, de services, institutionnelle, industrielle, publique et de parcs et espaces verts.

VILLÉGIATURE (V)

L'affectation villégiature (V) est associée aux espaces voués à des fins de villégiature. Cette affectation comprend notamment les aires d'affectation suivantes : pourtour du lac Lyster à Coaticook, pourtour du lac Wallace à Saint-Herménégilde, pourtour du lac Lippé à Saint-Herménégilde, pourtour du lac Lindsay à Saint-Malo, secteur du chemin Beaudoin à Compton.



STRATÉGIES ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Pour répondre à ces grandes orientations et orienter le développement dans les grandes affectations du territoire, le SADD est présenté en 13 sections qui développent un thème en particulier. Voici les enjeux associés aux 13 thèmes :

1. AGRICULTURE

- Pérennité de l'agriculture aux abords des milieux de vie
- Dynamisme et multifonctionnalité de l'agriculture
- Importance de l'agroalimentaire et de l'agrotourisme
- Gestion souple des odeurs agricoles
- Développement d'une agriculture environnementalement durable

2. FORÊT

- Mise en valeur des ressources forestières
- Maintien et protection des écosystèmes forestiers
- Maintien de la vocation forestière
- Développement des filières d'avenir

3. URBAIN

- Gestion durable de l'urbanisation
- Création de milieux de vie de qualité
- Rentabilisation des équipements et infrastructures publics

4. COMMERCE ET INDUSTRIES

- Maintien des commerces et services de proximité
- Planification de la structure industrielle et commerciale
- Consolidation du centre-ville de Coaticook comme un pôle commercial régional
- Commerces et industries situés en zone agricole permanente

5. HABITAT RURAL ET VILLÉGIATURE

- Occupation du milieu rural
- Développement d'une villégiature durable

6. TRANSPORT

- Sécurité et efficacité du réseau supérieur
- Gestion des contraintes liées au transport
- Organisation du transport collectif et du transport actif
- Planification des réseaux de transport récréatifs

7. ÉNERGIE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Maintien, expansion et intégration des réseaux de transport d'énergie
- Implantation et intégration des tours et antennes de télécommunications
- Développement de nouvelles énergies

8. SOL ET SOUS-SOL

- Protection de l'eau potable
- Encadrement des activités d'extraction
- Amélioration des connaissances par rapport aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
- Planification et encadrement du développement aux abords des sites et équipements contraignants ou à risque technologique

9. PATRIMOINE

- Valorisation des paysages d'intérêt
- Reconnaissance et protection des éléments patrimoniaux et culturels d'intérêt

10. TOURISME ET CULTURE

- Offre récréotouristique : la gestion d'une demande croissante
- Offre culturelle touristique : la pérennité des nouvelles initiatives
- Offre agrotouristique : le défi des structures

11. MILIEUX HYDRIQUES

- Protection des cours d'eau, des lacs, des milieux humides et des écosystèmes aquatiques
- Sécurité face au libre écoulement de l'eau et aux risques d'inondation dans un contexte de changements climatiques

12. BIODIVERSITÉ ET SERVICES ÉCOLOGIQUES

- Conservation des espèces et des milieux sensibles
- Connectivité des paysages dans une optique de maintien des habitats et des corridors de déplacements fauniques
- Restauration des milieux dégradés par les espèces exotiques envahissantes

13. SAINES HABITUDES DE VIE

- Maintien et développement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie : un enjeu de santé publique

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le SADD renferme un document complémentaire (annexe A) portant sur le cadre réglementaire minimal. Celui-ci présente les dispositions normatives servant d'appui à l'atteinte des objectifs d'aménagement et de développement du territoire.



VOICI LES SUJETS ABORDÉS :

1. Dispositions concernant les distances séparatrices agricoles
2. Dispositions concernant la protection et la mise en valeur des boisés
3. Dispositions concernant les milieux urbains
4. Dispositions concernant les commerces, industries et usages dérogatoires ponctuels
5. Dispositions concernant les conditions d'émission d'un permis de construction
6. Dispositions relatives au lotissement
7. Dispositions sur les voies de transport
8. Dispositions relatives à la protection des puits et des sources d'eau potable
9. Dispositions concernant les contraintes anthropiques (créées par l'homme)
10. Dispositions relatives aux territoires d'intérêt régionaux
11. Dispositions relatives au contrôle de l'érosion applicable dans certaines affectations
12. Dispositions concernant les contraintes naturelles
13. Dispositions concernant les limites des aires d'affectation

PROCHAINES ÉTAPES

- Étude des avis reçus lors de la consultation
- Adoption de la version finale du SADD
- Avis du gouvernement du Québec – délai de 120 jours
- Entrée en vigueur (objectif : hiver 2018)

Tous les documents du SADD sont disponibles dès maintenant sur le site Web de la MRC de Coaticook :

mrcdecoaticook.qc.ca/votre-mrc/documentation.php



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 354-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 354-14.

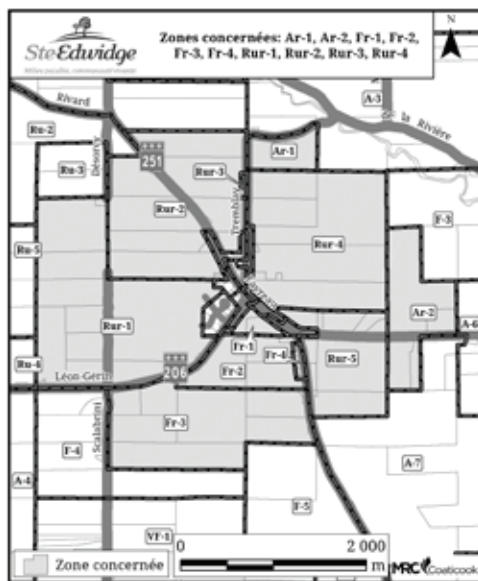
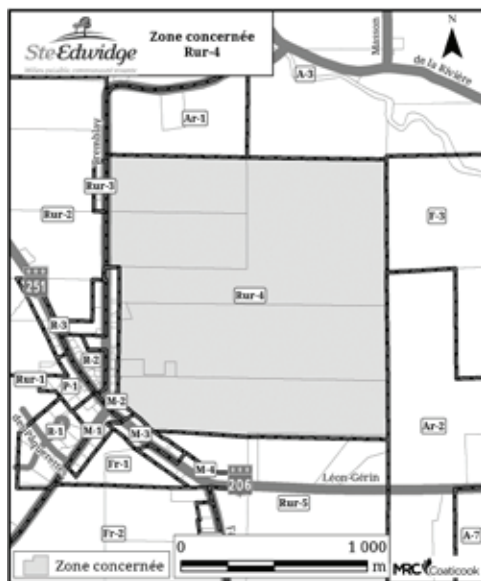
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2017, le conseil de la Municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 354-14 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « Ar », « Fr » et « Rur » et de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 1^{er} mai 2017, à 19 h, à l'hôtel de ville situé au 1439, chemin Favreau à Sainte-Edwidge-de-Clifton. Au cours de cette assemblée, M. Bernard Marion, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 1439, chemin Favreau à Sainte-Edwidge-de-Clifton de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'article 3 concerne l'ensemble de la municipalité, l'article 4 concerne la zone Rur-4 et les articles 5 et 6 concernent les zones Ar-1, Ar-2, Fr-1 à Fr-4 et Rur-1 à Rur-5.



DONNÉ à Sainte-Edwidge-de-Clifton, ce 19^e jour du mois d'avril 2017.

Réjean Fauteux
Secrétaire-trésorier



APPEL D'OFFRES D'ACHAT PUBLIC

La Ville de Waterville désire se départir de l'équipement roulant suivant ayant servi pour le service incendie de Waterville.

Autobus GMC 1991, modèle S6M à essence, moteur v8 366 à injection, transmission manuelle 5 vitesses, 262 152 km.



L'équipement est vendu pour les pièces seulement. Il est présentement immatriculé, mais il ne peut circuler sur la voie publique. L'équipement n'aura pas de batterie à la livraison.

Il sera possible de voir l'équipement au garage municipal, situé au 205, rue Dominion, Waterville, le 2 mai 2017, de 8 h à 12 h, et de 17 h à 19 h.

Les soumissions de prix devront être reçues au plus tard le 12 mai à 11 h à l'hôtel de ville de Waterville, 170, rue Principale Sud, Waterville, Québec, JOB 3H0. Aucune soumission ne sera acceptée par courriel ou télécopieur. L'achat devra se concrétiser à la SAAQ dans un des points de service dans les 48 heures ouvrables après l'ouverture des soumissions, sinon le plus haut soumissionnaire suivant remportera l'appel d'offres d'achat.

L'enveloppe doit porter l'inscription « Appel d'offres d'achat équipement Autobus GMC 1991 ».

LA VENTE T@URNANTE

DU 13 AVRIL AU 10 MAI 2017

Du 13 au 19 avril 2017

25% sur les **divans**
50% sur les **accessoires de bowling**

Du 20 au 26 avril 2017

JOUR DE LA TERRE **15%** sur les **vélos**
25% sur les **casques de vélo**

Du 27 avril au 3 mai 2017

25% sur les **matelas neufs et bases de lit**
25% sur les **tondeuses**

Du 4 au 10 mai 2017

FÊTE DES MÈRES **50%** sur les **bijoux**

Magasin de Coaticook seulement 177, rue Cutting, Coaticook 1 855 804-1018
Non additionnable à d'autres rabais, sauf rabais du dépôt. Voir détails et restrictions en magasin



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU ZONAGE N° 592 CONCERNANT UNE PARTIE DU TERRITOIRE

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Waterville a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 592 amendant le règlement de zonage n° 2008-472 de la Ville de Waterville ».

Description des zones concernées :

- l'ensemble du territoire est concerné par une ou plusieurs dispositions du règlement.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter les définitions des termes suivants : arbre, piscine démontable, résidence de tourisme et maison modulaire;
- de remplacer la définition de maison mobile;
- de retirer la définition de piscine;
- d'ajouter une condition à l'usage de bureaux d'affaires et de professionnels intégrés à l'habitation;
- d'ajouter l'usage de « salon de toilette sans pension » à l'usage de services intégrés à l'habitation;
- d'ajouter des conditions à l'usage de services intégrés à l'habitation;
- de permettre l'usage de bureaux intégrés à l'habitation dans toutes les zones où les habitations unifamiliales isolées sont permises;
- de permettre l'usage de services intégrés à l'habitation dans toutes les zones où les habitations unifamiliales isolées sont permises;
- de modifier le nombre maximal d'étages pour un bâtiment principal dans la zone A-11;
- de modifier le pourcentage maximal d'occupation du sol pour un bâtiment principal dans la zone I-5;

- de supprimer la colonne correspondant à la zone R-14;
- de modifier le délai pour la réalisation de l'aménagement des espaces libres;
- de modifier les dispositions relatives au nombre de bâtiments principaux sur un terrain pour certains usages;
- de modifier la hauteur maximale permise pour un bâtiment principal;
- de modifier la hauteur maximale permise pour un bâtiment accessoire dans les zones A et I;
- de modifier les types de bâtiments accessoires autorisés pour un usage résidentiel;
- de modifier le nombre de bâtiments accessoires autorisés pour un usage autre que résidentiel;
- de modifier les dispositions relatives à l'aménagement d'un espace habitable à l'intérieur ou au-dessus d'un bâtiment accessoire isolé;
- d'ajouter un nombre de cases de stationnement minimal aux usages de bureaux d'affaires et de professionnels intégrés à l'habitation et de services intégrés à l'habitation;
- de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux haies;
- d'ajouter des dispositions relatives à l'abattage d'arbres à l'intérieur du périmètre urbain;
- d'ajouter des dispositions relatives aux spas;
- de modifier les dispositions relatives aux piscines;
- de modifier les dispositions relatives aux petits élevages;
- d'ajouter des dispositions relatives aux résidences de tourisme;
- de créer de nouvelles zones et de modifier les limites de certaines autres.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 1^{er} mai 2017, à 19 h, à l'hôtel de ville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ à Waterville, ce 4 avril 2017.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 591 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 402(1998).

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale de la Ville de Waterville,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2017, le conseil municipal de la Municipalité de Waterville a adopté un projet de règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 402(1998) afin de modifier les dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure ainsi que le montant exigible lors d'une demande.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 1^{er} mai 2017, à 19 h, à la salle du conseil, situé au 170, rue Principale Sud à Waterville. Au cours de cette assemblée, Mme Nathalie Dupuis, ou toute personne qu'elle désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville.

DONNÉ à Waterville, ce 4 avril 2017.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM450 (2017) RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 12-5 RM450-1 (2016)

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 13 mars 2017, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 12-5 RM450 (2017) intitulé « Règlement concernant les nuisances et abrogeant le règlement 12-5 RM450-1 (2016) »;
- celui-ci a pour objet d'introduire des mesures obligeant tout propriétaire à effectuer l'élagage ou l'abattage nécessaire afin de corriger les nuisances causées par les arbres, haies ou arbustes à l'égard de la circulation routière ou piétonnière;
- l'original du règlement numéro 12-5 RM450 (2017) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 avril 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-F-11 (2017)

RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC EN VUE D'ACCORDER AU PROPRIÉTAIRE TOUTE FORME D'AIDE FINANCIÈRE, Y COMPRIS L'OCTROI D'UN CRÉDIT DE TAXES

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 13 mars 2017, le conseil a adopté le règlement numéro 6-F-11 (2017) intitulé « Règlement visant la création d'un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes »;
- l'original du règlement numéro 6-F-11 (2017) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 avril 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT

NUMÉRO 6-A-7 (2016),
RÈGLEMENT 6-2-5 (2016) ET
RÈGLEMENT 6-4-14 (2016)

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 13 février 2017, le conseil municipal adoptait les règlements numéros 6-A-7 (2016), 6-2-5 (2016) et 6-4-14 (2016);
- l'objet du règlement numéro 6-A-7 (2016) est d'inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur du lac Lyster. Le PPU est une composante facultative du plan d'urbanisme. Le rôle du PPU est de prévoir une planification détaillée pour un secteur d'intérêt particulier d'une communauté. Ainsi, le PPU identifie les stratégies et les moyens de revitalisation pour consolider la vocation de ce secteur ciblé;
- l'objet du règlement 6-A-7 (2016) est de modifier le plan d'urbanisme afin de modifier la limite du périmètre d'urbanisation à des fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook,

dans les secteurs du développement McAuley, du Parc de la Gorge et de la rue Thornton, afin de se conformer à une modification apportée au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Coaticook;

- le règlement numéro 6-2-5 (2016) a pour objet d'intégrer les nouvelles zones qui ont été créées à la suite de l'élaboration du programme particulier d'urbanisme pour le secteur du lac Lyster. Il a également pour objet de préciser que tout nouveau lot doit être adjacent à une rue publique, existante ou projetée, ou à une rue privée existante;
- l'objet du règlement numéro 6-4-14 (2016) est d'harmoniser certains articles du règlement des permis et certificats afin de tenir compte des nouvelles zones faisant partie du territoire assujéti au programme particulier d'urbanisme du lac Lyster;
- l'original des règlements numéros 6-A-7 (2016), 6-2-5 (2016) et 6-4-14 (2016) sont déposés à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture;

Les règlements entrent en vigueur lors de leur publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 avril 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-189 (2017)
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 055 000 \$ POUR
LA RÉFECTION DU RANG 9

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 9 janvier 2017, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 29-189 (2017) pour la réfection du Rang 9;
- à la suite de la tenue d'un registre le 13 février 2017, un certificat des procédures d'enregistrement fut rédigé, attestant que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter, conformément à l'article 554 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- le 7 avril 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt numéro 29-189 (2017);
- l'objet de ce règlement est de décréter un emprunt de 1 055 000 \$ sur une période de 10 ans pour procéder auxdits travaux;
- l'original du règlement d'emprunt numéro 29-189 (2017) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 avril 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-F-10 (2017)

RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 6-F-9 (2016)
CONCERNANT LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI
REVITALISATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 13 mars 2017, le conseil a adopté le règlement numéro 6-F-10 (2017) intitulé « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 6-F-9 (2016) concernant la conservation du patrimoine bâti – Revitalisation des bâtiments patrimoniaux »;
- l'original du règlement numéro 6-F-10 (2017) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 avril 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras

**AVIS PUBLIC****À TOUTE PERSONNE HABILE À VOTER DU TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ**

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 10 avril 2017, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 6-6-3 (2017) intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes visant à ajouter un logement dans un immeuble existant.

L'objet de celui-ci est d'étendre la portée du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux demandes visant à ajouter un ou plusieurs logements dans un immeuble existant à la date du 13 mars 2017, et ce, dans toutes les zones du territoire municipal.

Demande d'avis de conformité à la Commission municipale du Québec

Toute personne habile à voter du territoire municipal peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement par rapport au plan d'urbanisme. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission ne reçoit pas de demande d'au moins 5 personnes habiles à voter du territoire municipal, le règlement 6-6-3 (2017) sera réputé conforme au plan d'urbanisme à compter de l'expiration du délai de 30 jours suivant la date de publication du présent avis. Si la Commission reçoit une telle demande, elle devra donner son avis sur la conformité dans les 60 jours suivant l'expiration du délai de 30 jours.

Personne habile à voter :

Est une personne habile à voter :

- toute personne qui, le 10 avril 2017, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) et qui remplit les conditions suivantes : est domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- tout propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois.

Une personne physique doit être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle.

Conditions additionnelles à respecter pour certaines personnes habiles à voter :

- dans le cas de copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui, le 10 avril 2017, sont des personnes intéressées, à titre de personne ayant le droit de signer la demande en leur nom.

La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

- dans le cas d'une personne morale : avoir désigné, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 10 avril 2017, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 avril 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras

**AVIS PUBLIC****AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK****RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2016****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT POUR
L'ANNÉE 2016**

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de l'année 2016 et le rapport du vérificateur indépendant pour la même année seront déposés lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 8 mai 2017 à 19 h 30 à la salle publique du conseil située au 150, rue Child à Coaticook.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 avril 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras

**AVIS PUBLIC****AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK****DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 8 mai 2017 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relatives aux immeubles suivants :

- Propriété située au 27, chemin du 9^e Rang, lot 3 312 206 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
La dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement de la résidence dans la marge de recul avant.
- Propriété située au 457, rue Lemay, lot 3 311 865 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
La dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement de la résidence avec un nouveau garage attaché dans la cour arrière en suivant l'alignement de la résidence.
- Propriété située au 191, chemin Hill, lot 2 935 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
La dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement de la résidence et la construction d'une remise dans la cour avant d'un lot riverain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 avril 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC), QUE :

le conseil de la MRC a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2017, le :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 6-24

Second projet de règlement édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

Le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) énonce les grandes orientations qui encadreront l'aménagement et le développement du territoire de la MRC de Coaticook au cours des prochaines années. Ces orientations portent notamment sur le dynamisme de la région et des pôles d'activité, la mise en valeur des territoires, l'affectation du sol et la densité de son occupation.

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le second projet est transmis aux municipalités locales, aux MRC contiguës et aux commissions scolaires qui possèdent 120 jours pour transmettre leur avis.

La MRC de Coaticook tiendra des séances d'information pour la population. La première partie sera consacrée à la présentation du second projet de schéma et la deuxième partie sera réservée aux opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer, ainsi qu'aux questions du public.

MARDI 30 MAI, À 19 H

Salle du conseil municipal du bureau municipal de Compton
3, chemin de Hatley à Compton

JEUDI 1^{ER} JUIN, À 19 H

Salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Coaticook
150, rue Child à Coaticook

MARDI 6 JUIN, À 19 H

Salle du centre communautaire de Saint-Herménégilde
814, rue Principale à Saint-Herménégilde

Le second projet de règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau, et en obtenir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible pour consultation sur le site Web de la MRC au mrcdecoaticook.qc.ca.

FAIT à Coaticook, ce 3 avril 2017.

Nancy Bilodeau, OMA

DGA, greffière et secrétaire-trésorière adjointe

Note

Cet avis public vaut également pour les 12 municipalités de la MRC et particulièrement pour Coaticook et Waterville au sens de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 356-2010.

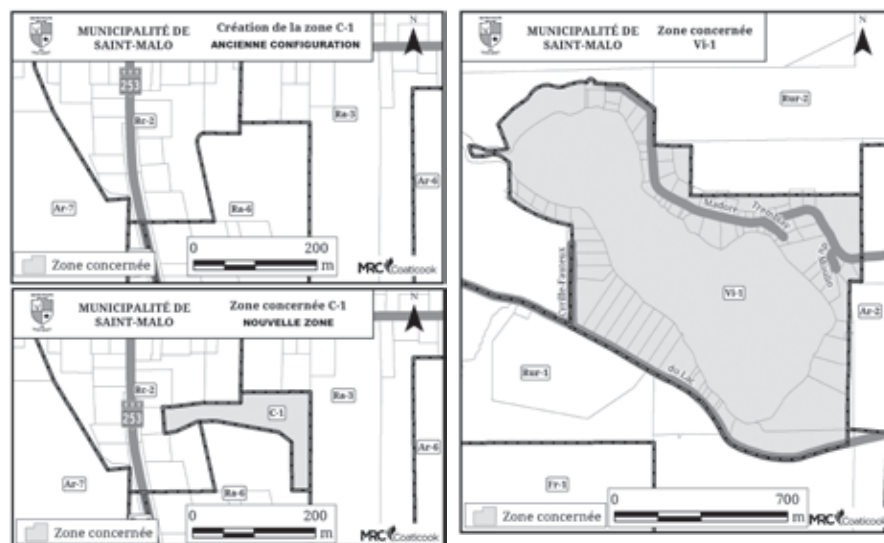
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Malo,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mars 2017, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin d'ajouter une zone de conservation et de modifier les usages dans la zone VI-1.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 8 mai 2017, à 19 h, à l'hôtel de ville situé au 228, route 253 Sud à Saint-Malo. Au cours de cette assemblée, M. Jacques Madore, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 228, route 253 Sud à Saint-Malo, de 10 h à 14 h 30, du lundi au vendredi. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les zones concernées sont C-1 et Vi-1 telles qu'illustrées sur les croquis ci-dessous.



DONNÉ à Saint-Malo, ce 19^e jour du mois d'avril 2017.

Édith Rouleau

Secrétaire-trésorière



Direction de la publication et coordination :
Shirley Lavertu 819-849-2721 (256)
et Sara Favreau-Perreault

Révision : Solutions linguistiques Rouleau

Graphisme : Carbone graphique

Impression et distribution : Transcontinental

VILLE DE Coaticook MRC Coaticook

SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE
DE LA RÉGION DE COATICOOK

N° 48 AVRIL 2017